

# Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France

Communauté d'agglomération Melun Val de Seine Mardi 28 mars 2017







# Le PDUIF : enjeu, objectifs et principes généraux





### En 2010, en moyenne chaque jour, un Francilien ...



fait 3,87
déplacements
par personne et
par jour



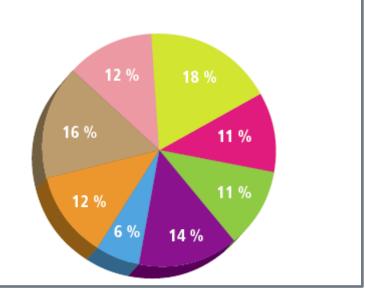
passe 1h32 à se déplacer



parcourt 17 kilomètres



- Domicile<->Travail
- Secondaires liés au travail
- Domicile<->Études
- Domicile<->Achats
- Domicile<->Affaires personnelles, autres
- Domicile<->Accompagnement
- Domicile<->Loisirs/Visites
- Secondaires non liés au travail

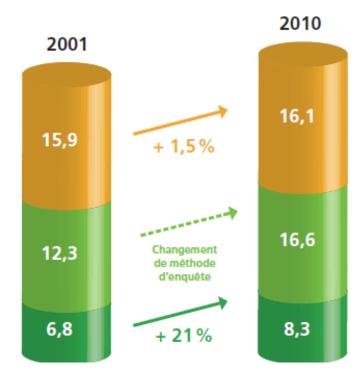




# Une évolution favorable de l'usage des modes de transport dans les années 2000

- La marche est le premier mode de déplacement
- Forte croissance des déplacements en transports collectifs : + 21 %
- Stabilité des déplacements en voiture : + 0,6 %

## Déplacements quotidiens en millions



- Modes individuels motorisés
- Modes actifs
- Transports collectifs

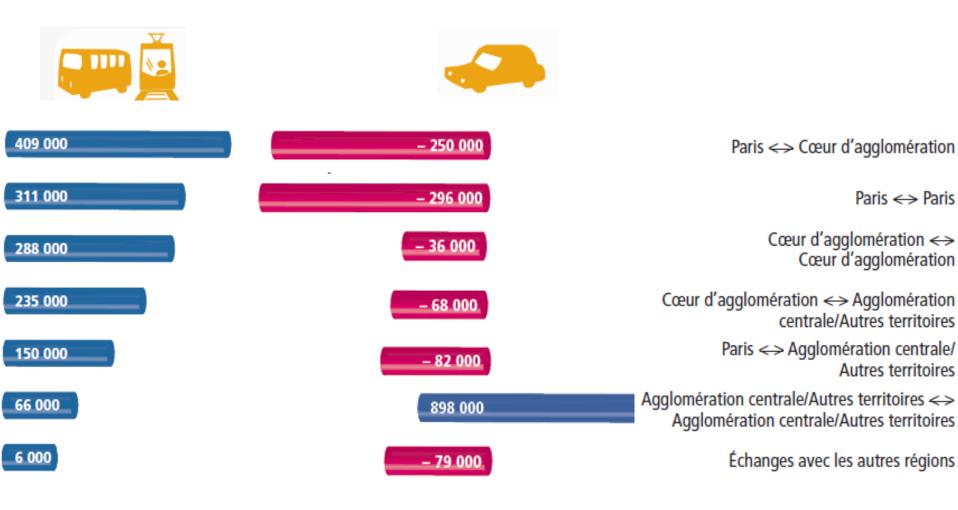


### 2001 - 2010 : il n'y a plus qu'en grande couronne que l'usage de la voiture progresse

Paris ←> Paris

### + 1 465 000 déplacements

### + 87 000 déplacements





## Qualité de l'air : réduire les nuisances liées aux déplacements

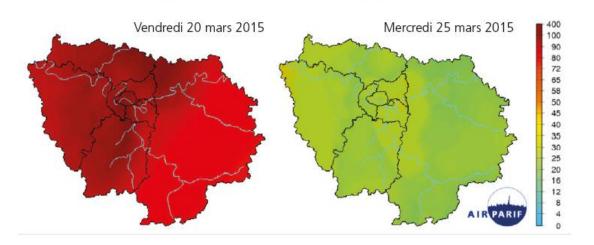
Atteindre les objectifs de qualité de l'air

Part des transports dans les émissions de certains polluants réglementés en Île-de-France en 2012

	Oxydes d'azote	Particules PM10	Particules PM2,5
Trafic routier	56 %	28 %	35 %
Trafic ferroviaire et fluvial	1 %	4 %	3 %

Source : inventaire des émissions 2012, Airparif.

### Niveaux de particules PM10 sur la région, moyenne journalière en µg par m<sup>3</sup>

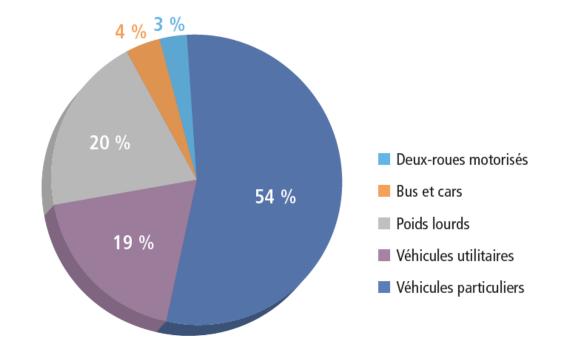




## Emissions de gaz à effet de serre : réduire les nuisances liées aux déplacements

Le trafic routier est responsable de 32 % des émissions directes de gaz à effet de serre (2012)

Réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements en Île-de-France Répartition des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier en Île-de-France en 2012



Property Contract of the State of the State





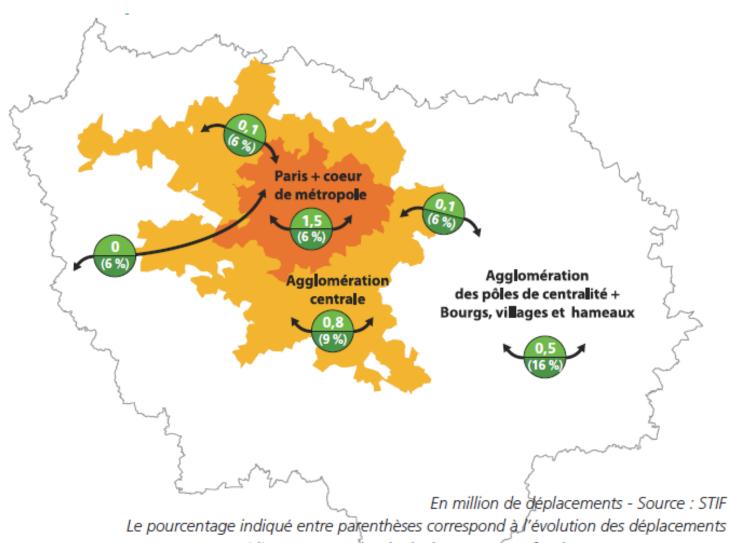
### 2010:

41 millions de déplacements par jour

#### 2010-2020:

+ 7% de déplacements liés à la croissance des habitants et des emplois

**Essentiellement** dans le cœur de métropole et l'agglomération centrale



quotidiens, tous modes de déplacements confondus, entre 2010 et 2020



## Marchandises : permettre activité économique et approvisionnement de l'IDF dans un meilleur respect de l'environnement

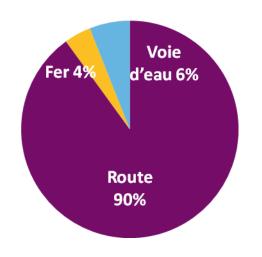
## Aujourd'hui, 380 millions de tonnes transportées par an

- 80 % ont leur origine ou leur destination en lle-de-France
- 20 % sont en transit

Un transport majoritairement par la route avec un fort impact environnemental

Demain, une croissance attendue des distances parcourues par poids lourds ou VUL d'environ 0,5 % par an

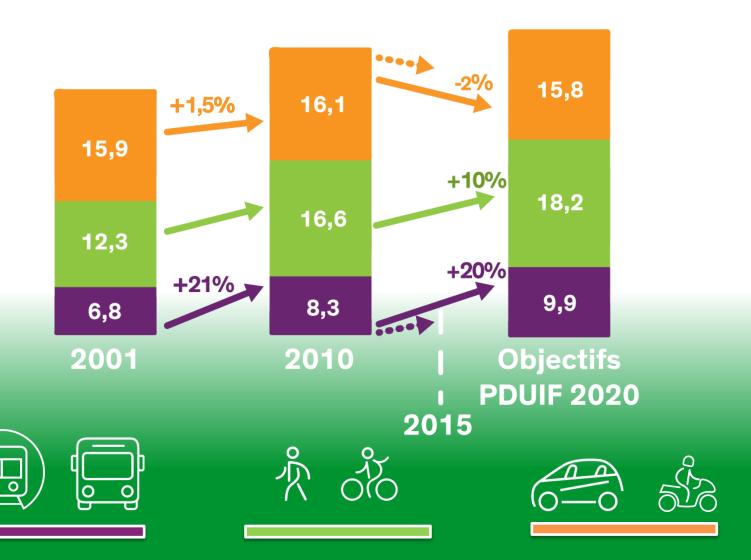
### Les modes de transport des marchandises



ARE ELECTION PROPERTY AND CONTRACTOR

### Évolution des déplacements quotidiens en llede-France





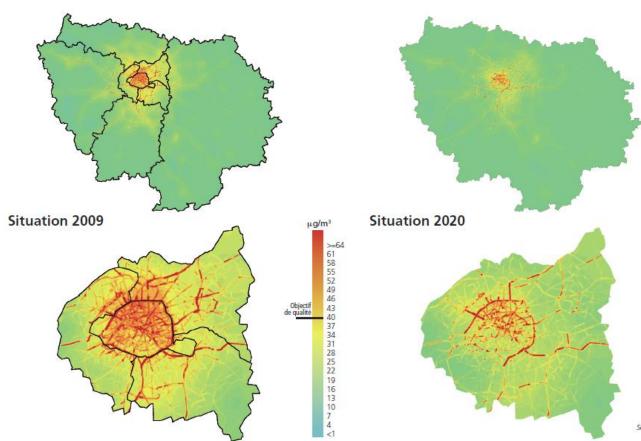


## Des objectifs de mobilité pour atteindre les objectifs environnementaux

Concentrations moyennes annuelles en NO<sub>2</sub>, fond et proximité au trafic routier sur l'Île-de-France et zoom sur la petite couronne, en 2009 et en 2020, sous le scénario PDUIF

# Avec la mise en œuvre des actions du PDUIF, on atteint :

- Une réduction de 20% des émissions de GES liées aux transports
- Une forte amélioration de la qualité de l'air

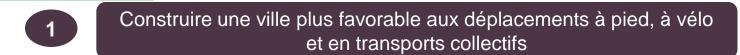


Concentrations d'oxydes d'azote

Source: modélisations STIF et AIRPARIF



## Une stratégie qui se décline en 34 actions articulées en 9 défis



- Rendre les transports collectifs plus attractifs
- Redonner à la marche de l'importance dans la chaîne de déplacement
- Donner un nouveau souffle à la pratique du vélo
- Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés
- Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement
- Rationnaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train
  - Construire un système de gouvernance qui responsabilise les acteurs dans la mise en œuvre du PDUIF

Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

La voirie, support de l'ensemble des modes de déplacements

Mettre en place un véritable partage multimodal de la voirie



### Les actions s'inspirent de bonnes pratiques

■ Le PDUIF donne un cadre et identifie les moyens pour les généraliser

### Pour chaque action:

- Une description précise de ce qu'il faut faire
- Un responsable
- Des éléments de coûts
- Des délais de mise en œuvre

### Les actions sont pour la plupart des recommandations

- Leur mise en œuvre repose sur la mobilisation des acteurs concernés
- Quatre actions sont des **prescriptions** et s'imposent aux PLU et aux décisions de police des maires.
- Elles sont clairement identifiées dans le document :



Le PDUIF fixe pour l'ensemble du territoire régional les principales orientations pour l'organisation des transports de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement.

- Le Code des transports (articles L. 1214-30 à 1214-34) prévoit la possibilité d'élaborer des Plans locaux de déplacements (PLD) qui détaillent et précisent le contenu du PDUIF à l'échelle locale.
- Élaborés à l'initiative d'un EPCI ou d'un syndicat mixte
- Région, Départements, services de l'Etat et STIF associés à leur élaboration





### Pour des PLD qui soient de véritables plans d'actions



### Un volet socle de 12 actions

Objectif: proposer un plan d'action à 5 ans

- Concret
- Adapté au territoire
- Avec des financements identifiés
- Centré prioritairement sur des actions relevant de la compétence de l'EPCI et des communes

Importance de la hiérarchisation de la voirie : étape préalable et partagée

Un réseau de bus attractif

Aménager des pôles d'échanges de qualité

Pacifier la voirie

Résorber les principales coupures urbaines

Aménager la rue pour le piéton

Rendre la voirie cyclable

Favoriser le stationnement des vélos

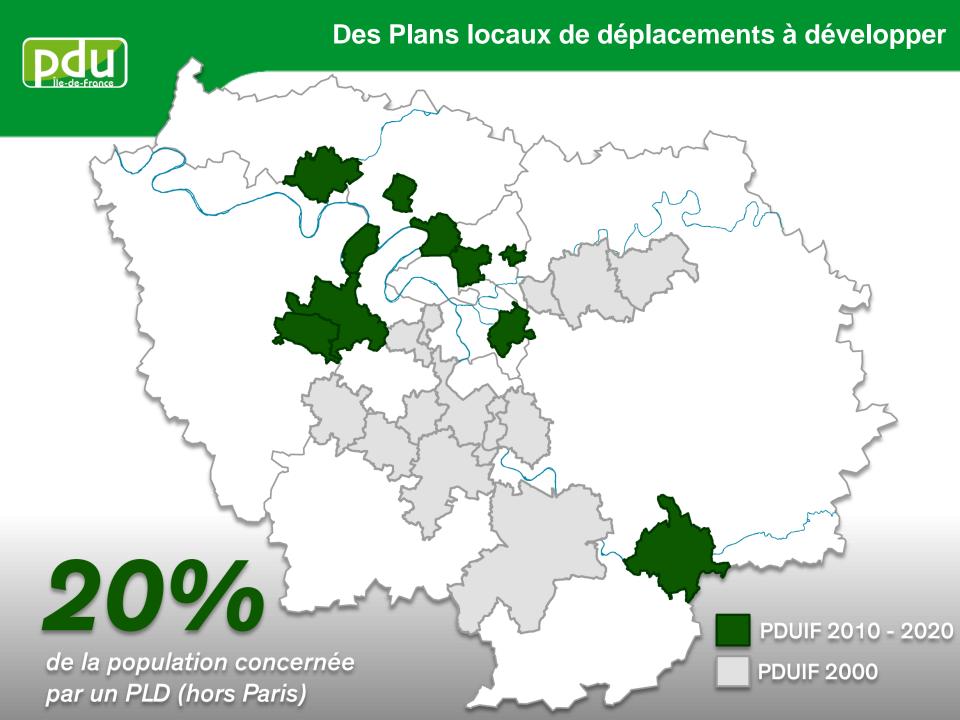
Atteindre un objectif de sécurité routière ambitieux

Mettre en œuvre, au niveau local, une politique de stationnement au service d'une mobilité durable

Rendre la voirie accessible

Préserver et développer des sites à vocation logistique

Contribuer à une meilleure efficacité du transport routier de marchandises et optimiser les conditions de livraison







**Aspects institutionnels** 

Aspects pratiques de la démarche

Le contenu souhaité du PLD

Les études à mener

Un guide téléchargeable sur www.pduif.fr, actualisé régulièrement



Property of the state of the st



# Le PDUIF : des actions à traduire dans les PLU, les PLUi et les PLD





# Défi 1 : Construire une ville plus favorable aux déplacements à pied, à vélo et en transports collectifs

ARE PORTE OF THE COME SERVER













# Défi 2 : Rendre les transports collectifs plus attractifs

PARE TO LA RECTIONA PER CONTRACE



## Développer une offre de transports collectifs adaptée à la demande

### STIF, transporteurs







### Objectif PDUIF: + 25% d'offre en transports collectifs en 2020

### Améliorer le réseau existant et le développer

- Renforcement et fiabilisation des liaisons radiales train et RFR
- Prolongement de lignes de métro
- Mise en service du premier tronçon du Grand Paris Express
- Création de lignes de tramway, de T Zen, de sites propres pour les lignes de bus
- Amélioration de l'offre bus : plus lisible, renforcée et mieux adaptée à la demande

Rendre les transports plus confortables et plus fiables, adaptés à la demande

Faciliter l'usage des transports pour tous en améliorant l'intermodalité



## Les transports collectifs de surface : du tramway aux lignes de desserte de proximité

- Tramway et T Zen: une offre de transport structurante
- Des lignes de bus hiérarchisées et structurées pour plus d'efficacité et de lisibilité pour le voyageur (avec pour chaque catégorie, des objectifs minimaux de service, fréquence, amplitude)

Les lignes structurantes en site propre intégral Tramway TZen Les lignes d'intérêt régional Lignes Express Lignes Mobilien

Les lignes de bassin

Lignes Fortes

Lignes Locales

Dessertes de proximité

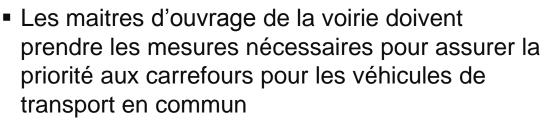


## Développer une offre de transports collectifs adaptée à la demande

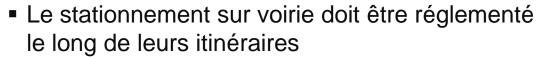
### Départements, communes

















### Un réseau de bus plus attractif et mieux hiérarchisé Les aménagements en faveur des bus

### Communes, intercommunalités





## Réaliser les aménagements bus pour fiabiliser les conditions de circulation des bus

- Priorités bus aux carrefours pour les lignes Mobilien
- Résorption des points durs de circulation
- Traitement du stationnement gênant et des livraisons sur voirie
- Aménagement de couloirs bus ou de site propre bus
- Implication des gestionnaires de voirie et du pouvoir de police pour faire respecter les réglementations.



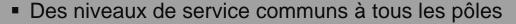


### Aménager des pôles d'échanges de qualité





### Tous les pôles gares mis aux standards de qualité d'ici 2020



Des aménagements spécifiques selon la nature des pôles



Pôles d'accès depuis les bassins de vie Fiabiliser les accès en bus et en voiture et améliorer les conditions d'attente

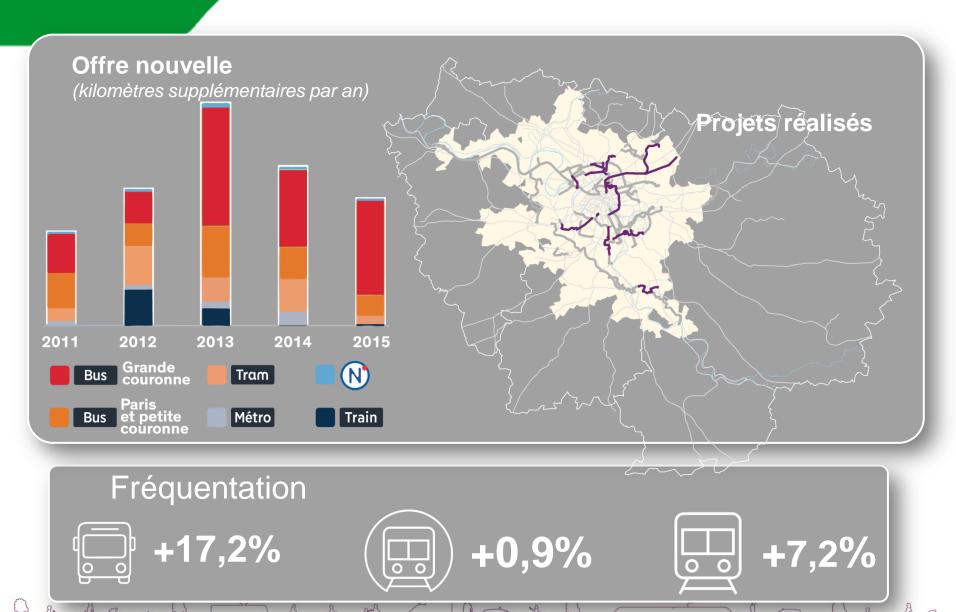


Grands pôles de correspondances Fiabiliser et faciliter les correspondances



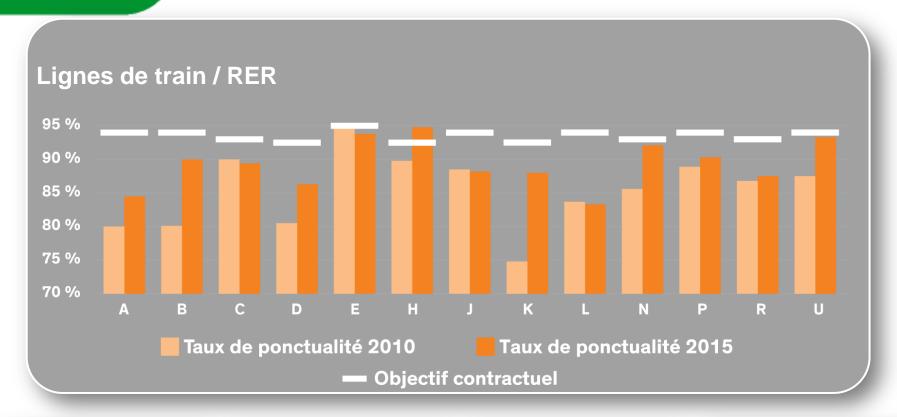
Pôles de desserte des secteurs denses Faciliter l'accès à pied, à vélo et en bus





















### Défi 3 et 4 : Modes actifs

Part of Color of the Color of t



## La hiérarchisation du PDUIF distingue

- Le réseau à caractère magistral,
- Le réseau à caractère structurant,
- Le réseau à caractère local.

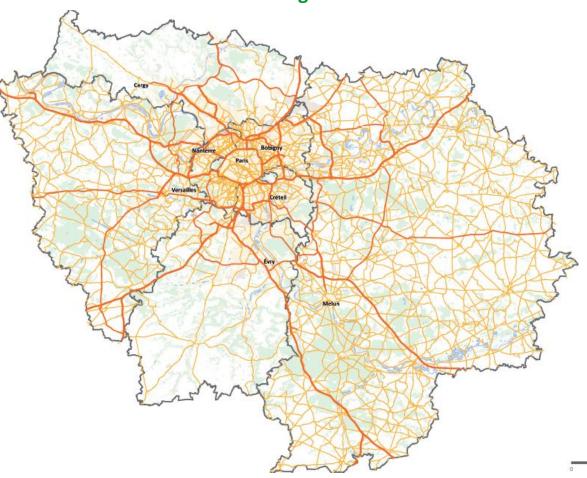
## Elle est à préciser localement en tenant compte

- Des fonctions circulatoires
- Des fonctions urbaines

### **Objectif**

 Définir les principes d'aménagement et règles d'usage pour chaque catégorie de voie, en particulier les limitations de vitesse

Les réseaux routiers à caractère magistral et structurant en 2010



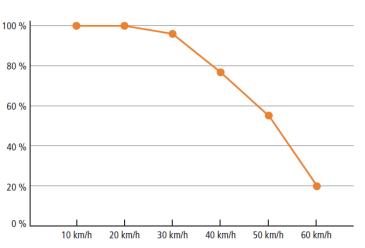




### Communes, intercommunalités

Identifier les itinéraires piétons et cyclables usuels
Identifier les liaisons piétonnes à conforter ou à créer
Identifier les zones à pacifier en priorité

Probabilité de survie d'un piéton lors d'un choc avec une voiture selon la vitesse du véhicule



Source : Sécurité routière - Meeddat

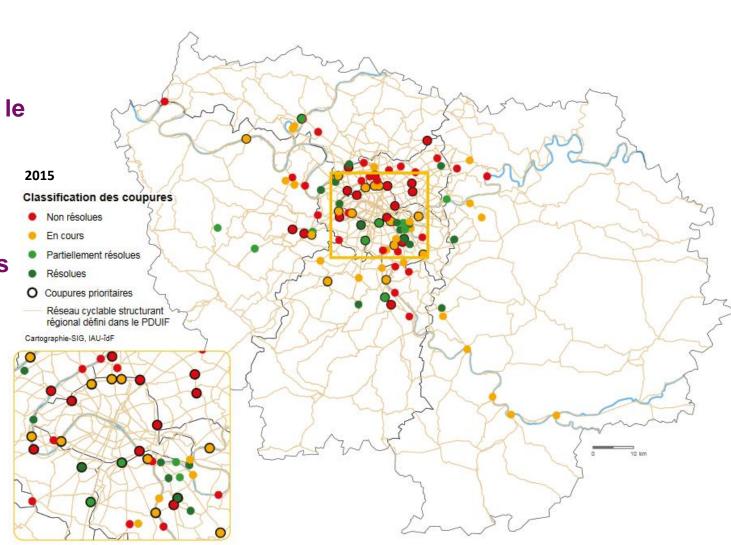
Zones de circulation apaisée dans les communes de plus de **10 000 habitants (2015) Partielle** Généralisée

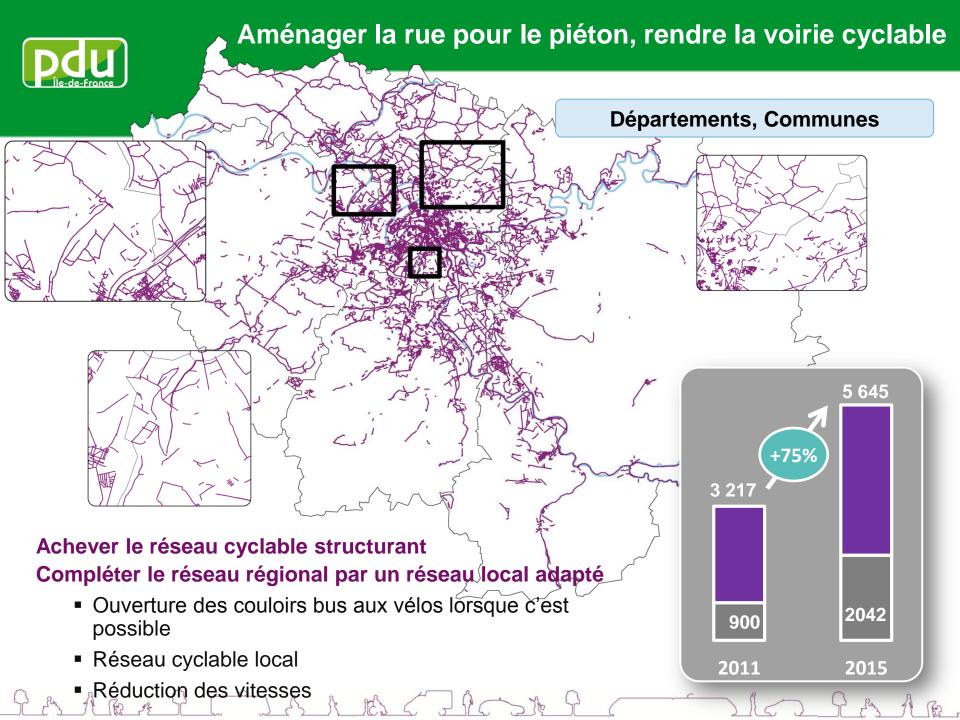


100 coupures à résorber entre 2010 et 2020 sur le réseau cyclable structurant

Identifier les coupures locales (bâti, zones d'activité...)

Déterminer les coupures à résorber en priorité







### Sur l'espace public:



Réserver des places de stationnement de véhicules particuliers pour le stationnement vélo

**Paris** 

1 place sur 30

Cœur de métropole

1 place sur 40

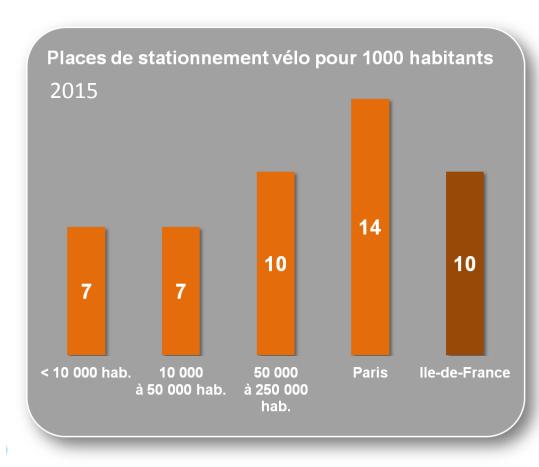
Agglomération centrale

1 place sur 50

Agglomération des pôles de centralité

selon les caractéristiques

On considère qu'un linéaire de 5 m (équivalent d'une place pour un véhicule particulier) permet d'accueillir de 8 à 10 vélos



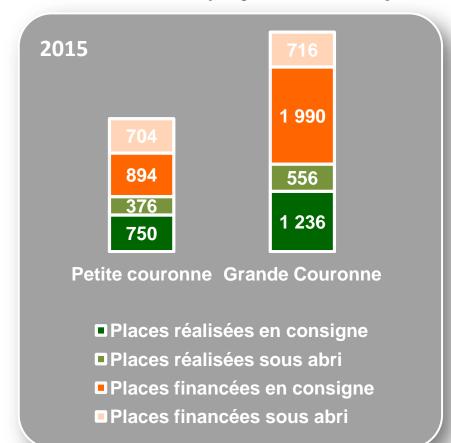
PARE POST ARCHIO

### Développer le stationnement vélo





Implanter des dispositifs de stationnement vélo dans les gares et stations (objectif 20 000 places en 2020)











# Défi 5 : Agir sur les conditions d'usage des modes individuels motorisés

PARE POR ARE CHIEF CONTROL OF THE





## Ajuster les limitations de vitesse en lien avec la hiérarchisation de la voirie

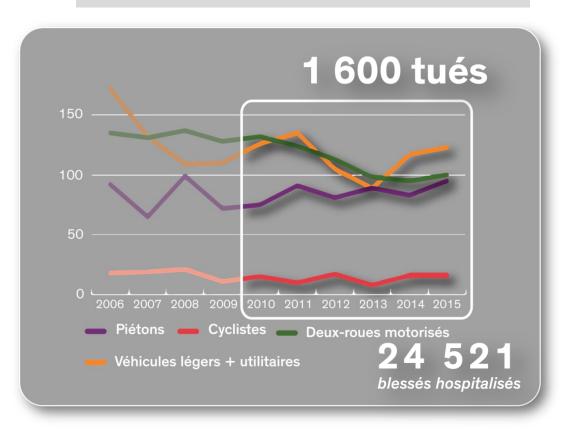
## Sensibilisation et éducation à la sécurité routière

#### **Exemples d'actions**

- Aménagement des traversées d'agglomération
- Traitement des infrastructures routières existantes
- Résorption des points d'accumulation d'accidents
- Sécurisation des passages à niveaux
- Préconisations et mise en œuvre des normes en vigueur pour les voiries nouvelles.

#### **Objectif PDUIF**

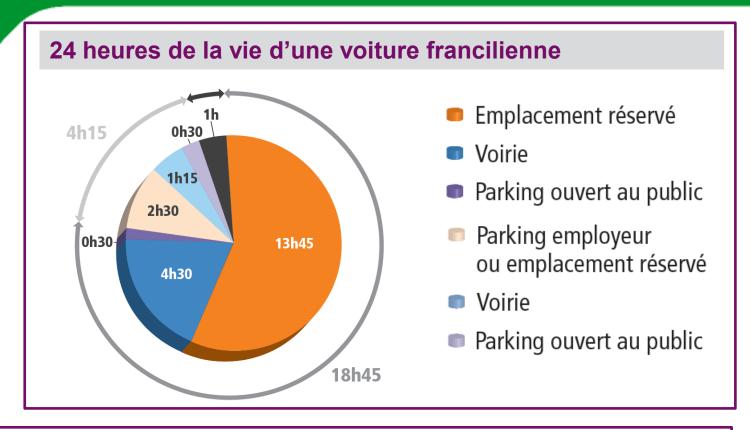
Réduire de moitié les tués et les blessés hospitalisés entre les périodes 2005 - 2009 et 2015 - 2019

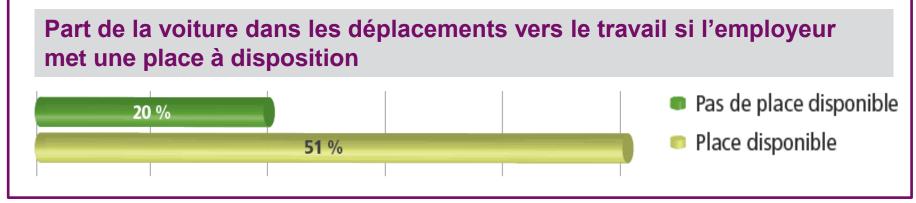


Per Amer Properties Colored Co











#### Les politiques de stationnement portées par le PDUIF

#### Communes, intercommunalités





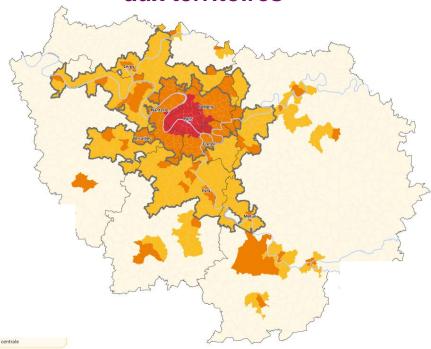
#### **Objectifs**

- Permettre le stationnement des véhicules au domicile pour éviter leur usage quotidien
- Limiter l'usage de la voiture pour les déplacements entre le domicile et le travail, en fonction de la qualité de la desserte en transports collectifs
- Limiter l'occupation de l'espace public par les véhicules en stationnement.



## Mettre en œuvre au niveau local une politique de stationnement public au service d'une mobilité durable

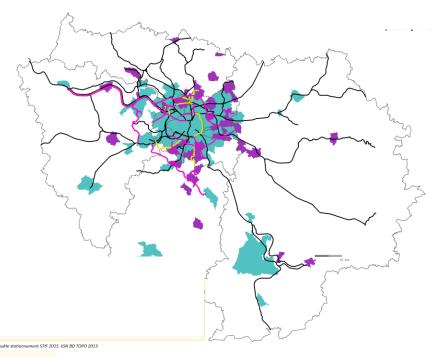
## Des recommandations adaptées aux territoires



Communes où le PDUIF recommande d'instaurer du stationnement payant

#### **Communes**

#### Situation 2015



Transports collectifs existants

Projets

Avec zones de stationnement payant

Pas de stationnement payant



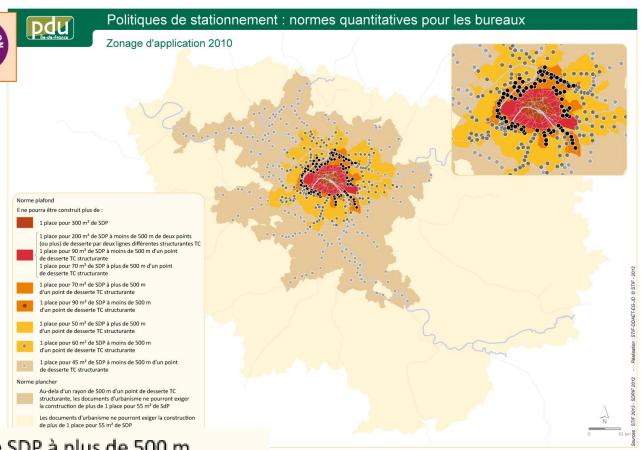
#### Encadrer le développement du stationnement privé

#### Communes, intercommunalités

Dans les constructions neuves de logement, adapter le nombre de places de stationnement aux besoins locaux

Limiter la création de places de stationnement dans les nouveaux immeubles de bureaux

- Instaurer des normes plafond dans l'article 12 des PLU
- Différenciées selon les territoires et leur desserte en transports collectifs





1 place pour 70 m² de SDP à plus de 500 m d'un point de desserte TC structurante



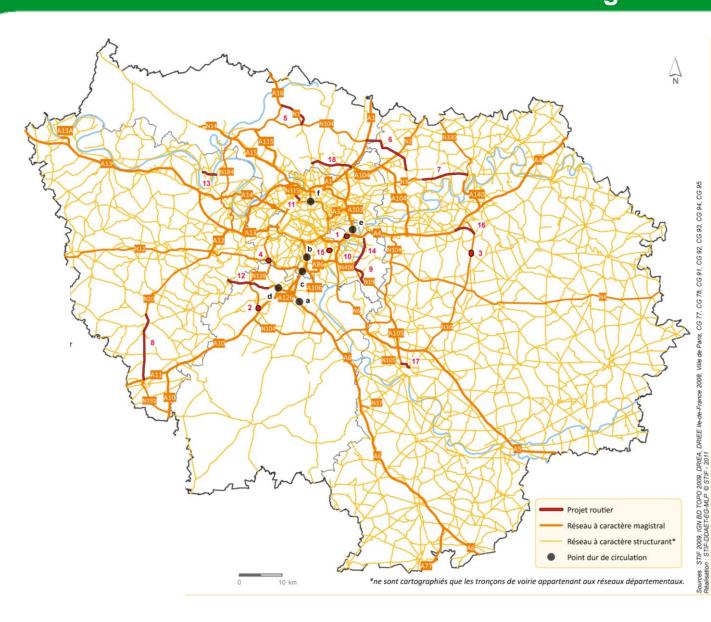
1 place pour 90 m² de SDP à moins de 500 m d'un point de desserte TC structurante

## Optimiser l'exploitation routière pour limiter la congestion



Réaliser des opérations ponctuelles de maillage et de compléments des réseaux magistral et structurants

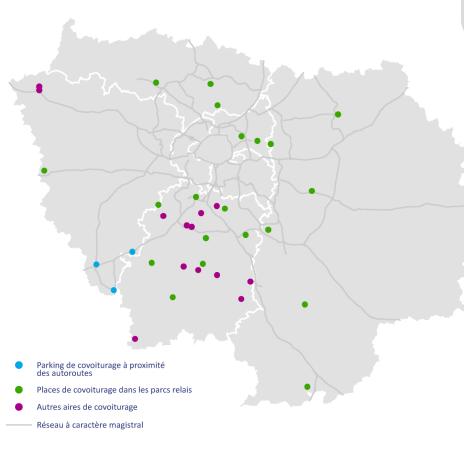
Améliorer l'exploitation du réseau



## Encourager et développer la pratique du covoiturage, encourager l'autopartage



#### Aires de covoiturage



Objectif PDUIF: développer les usages partagés de la voiture là où il n'est pas possible d'offrir une desserte en transports en commun efficiente économiquement

## Mesures incitatives dans les parcs relais en Grande Couronne

## Créer une infrastructure support du covoiturage:

- Création d'aires de covoiturage à proximité des réseaux routiers, en zone rurale
- Créer des voies réservées aux bus et aux covoiturage sur des sections autoroutières

#### Développer l'autopartage

- Dans les entreprises
- En réservant des places de stationnement sur voirie pour les véhicules en autopartage



## Défi 6 : Rendre accessible l'ensemble de la chaîne de déplacement

PARE TO ARE THE THE TRANSPER

#### La mobilité des personnes à mobilité réduite



Un jour donné, 4 Franciliens sur 10 connaissent une situation de mobilité réduite

12 % des Franciliens sont en situation de handicap

## Le handicap a une influence majeure sur la mobilité

- Plus de personnes qui ne se déplacent pas un jour donné (17 % contre 7 % en moyenne)
  - ✓ Raisons évoquées : l'inaccessibilité de la voirie vient avant celle des transports collectifs
- Des modes différents
- Des déplacements plus courts

#### Enquête sur la mobilité des Personnes à Mobilité Réduite et en situation de handicap



## Objectifs et méthodologie de l'enquête

#### Contexte et objectifs

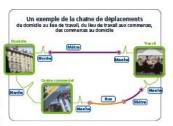
La loi du 11 février 2005 pour l'égalte des droits et des chances, la participation et la citoyerneté des personnes handicapées a introduit le principe général d'accessibilité pour tous. La mise en accessibilité doit concerner l'ensemble de la chaîne de déplacements pour toutes les personnes à mobilité réduite.

Si les mesures à mettre en œuvre sont clairement établies, on connaît en revanche insuffisamment :

- la part de la population qui à un moment donné peut être considérée comme faisant partie de la population à mobilité reduite :
- les caractéristiques de la mobilité des personnes en situation de handicap.

Dans ces conditions, le STIF a décidé de lancer une enquête spécifique poursuivant trois objectifs :

 apporter un cadrage general de la population des personnes à mobilité réduite ágées de 5 ans et plus en lle-de-France, qui identifie notamment les personnes handicapées (et les catégories de handicap) et les personnes en s'autation de oêne temporaire;



- recueillir la mobilité des personnes en situation de handicap un jour de semaine hors vacances scolaires et pouvoir la comparer au niveau de mobilité des personnes non handicapées;
- connaître la perception des conditions actuelles de déplacement et des mesures d'amélioration de l'accessibilité en cours de réalisation auprès des personnes à mobilité réduite et aussi de la population dans son ensemble.

Le STIF a piloté l'enquête, dont la réalisation a été confiée à TNS Sofres en 2013 et 2014. Il en a assuré le financement.





Sent the first of the first of



Face à l'ampleur des travaux de mise en accessibilité de la voirie, le PDUIF adopte une approche pragmatique

## Rendre la voirie accessible en priorisant les travaux de mise en accessibilité de la voirie

- Lever 80% des situations en réalisant sur l'ensemble de la voirie les aménagements simples qui lèvent la majorité des situations bloquantes
- Réaliser et rendre totalement accessibles les cheminements les plus usuels





Profesion of the first of the f





2009

Adoption PAVE obligatoire

2012

15% PAVE adoptés

2016

Linéaire de voirie accessible dans 66 communes enquêtées (Omnil)

15 18

< 25%

25 à 50% 50 à 75%

10





23







#### Une obligation forte pour les transports collectifs :

#### Loi du 11 février 2005

 La mise en accessibilité doit concerner l'ensemble de la chaîne de déplacements pour toutes les personnes à mobilité réduite

#### Pour les transports collectifs

- Schéma directeur d'accessibilité programmée élaboré par le STIF en 2008
  - √ 360 lignes de bus accessibles mi 2015
  - √ 125 gares accessibles mi 2015
- SDA Ad'ap élaboré par le STIF en 2015
  - ✓ Un engagement de tous les acteurs y compris les collectivités locales concernées par la mise en accessibilité des arrêts de bus et car
  - √ Objectif 2021 : 500 lignes de bus, 126 gares supplémentaires à rendre accessibles





# Défi 7 : Rationnaliser l'organisation des flux de marchandises et favoriser l'usage de la voie d'eau et du train

PARE TO SAR CHESTER ARE





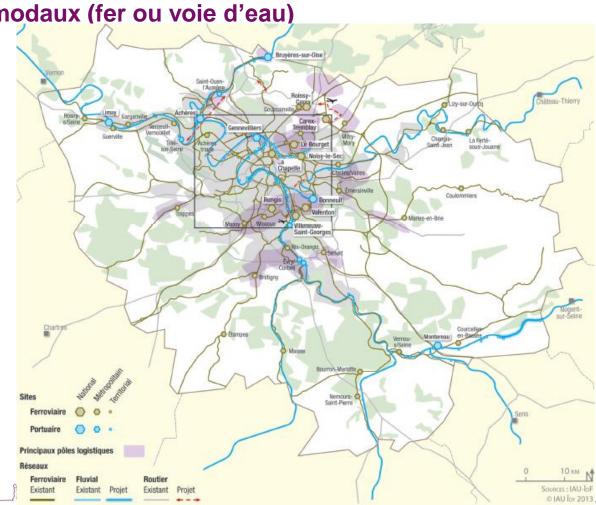
#### **Communes, SNCF, Haropa Ports de Paris**

Préserver les sites logistiques multimodaux existants à Paris et en première couronne

Développer des sites multimodaux (fer ou voie d'eau)









## Contribuer à une meilleure efficacité du transport de marchandises et optimiser les conditions de livraison

#### Communes, intercommunalités

#### Orienter les poids lourds vers le réseau de voirie adapté

 Itinéraires à privilégier et points à jalonner depuis le réseau magistral et structurant

## Mettre en cohérence les réglementations de circulation et de stationnement des véhicules de livraison

Harmoniser les réglementations locales

#### Optimiser le dimensionnement des aires de livraison

 Reprise des aires de livraison et ou création de nouvelles aires





PARETON ARESTORE



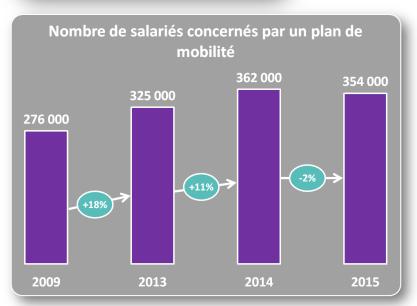
## Défi 9 : Faire des Franciliens des acteurs responsables de leurs déplacements

PARE TO SERVE TO SERVE TO SERVE SERVER

## Développer les plans de mobilité d'entreprises et d'administrations







## Entreprises, communes, intercommunalités, chambres de commerce

## Encourager le développement de plans de mobilité entreprises (PDE et PDIE):

- Les PDE sont obligatoires pour les plus grands établissements, soit environ 340 (Plan de protection de l'atmosphère)
- Inciter à la réalisation de PDE/PDIE pour les entreprises et administrations de 200 salariés ou plus,
- Pour les zones d'activités de 200 salariés ou plus
- Pour les centres commerciaux
- Lors des déménagements de site

## Les plans de mobilité doivent inclure des actions:

- En faveur d'une amélioration de la sécurité routière
- En lien avec l'organisation du temps de travail pour limiter le nombre de déplacements aux heures de pointe dans les zones les plus denses de la région



## Donner une information complète, multimodale accessible à tous et développer le conseil en mobilité

#### STIF, acteurs locaux

Développer des outils d'information multimodale pour les usagers Développer des outils au service du conseil en mobilité





## Merci de votre attention!

www.pduif.fr



www.omnil.fr





